

Une date historique

BRANLE-BAS POUR LA RENTRÉE DANS LES GARDERIES

À partir du 1^{er} septembre 1997, une nouvelle ère commence pour les garderies!!! En effet, c'est à partir de cette date que la nouvelle politique familiale de Madame la Ministre Pauline Marois entre en vigueur dans les services de garde du Québec.

Cette nouvelle politique va impliquer des changements en profondeur pour le réseau des services de

permis). Ces mesures vont se traduire au 1^{er} septembre par l'instauration d'un tarif uniforme de 5 \$

en 1999 pour les 2 ans, en 2000 pour les 1 an et pour finalement s'étendre aux poupons en 2001. Donc, d'ici 5 ans, l'ensemble du réseau des services de garde régis devrait accueillir tous les enfants de 0 an à l'entrée en maternelle à un tarif de 5 \$ par jour!

Des maternelles à temps plein

Cette mesure occasionne des pertes de clientèles dans les services de garde, puisque bon nombre d'entre eux offraient le service de garde le matin ou l'après-midi pour ces enfants. De plus, ils pouvaient bénéficier d'un ration éducative/enfant de 1 pour 15, assorti d'un repas chaud et d'une collation. Est-ce que les enfants de 5 ans gagneront au change,



Un jeu de socialisation où les enfants sont heureux de participer.

CPE des Cantons de l'Est

garde, entre autres, un nouveau nom : Les garderies et les agences de garde en milieu familial (toutes deux sans but lucratif, c'est-à-dire gérées par les parents) vont être transformées en CENTRES DE LA PETITE ENFANCE (CPE). Ceux-ci vont devoir répondre plus adéquatement, d'ici 5 ans, aux multiples besoins de garde des parents, selon leur quartier ou localité (garde régulière, occasionnelle, de soir, de fin de semaine, etc.). Pour ce réseau, cela va impliquer de planifier tant l'augmentation du nombre de places disponibles que la diversification de ses services dans les années qui s'en viennent.

Des places à 5 \$ pour les enfants de 4 ans

Cette transformation de nom va s'accompagner de mesures progressives d'accessibilité aux services de garde régis (détenant un

bien-être social et participent à aucune mesure d'employabilité vont pouvoir se faire garder à raison de deux jours et demi par semaine gratuitement. Cette mesure devrait s'étendre en septembre 1998 aux enfants de 3 ans,

on peut en douter!

Un financement insuffisant

Quand madame Pauline Marois a fait connaître le contenu de sa nouvelle

politique familiale, notre réseau de garderie sans but lucratif (SBL) a décidé de soutenir sa politique, malgré la perte des enfants de 5 ans.

En effet, rendre nos garderies plus accessibles financièrement aux parents tout en répondant mieux à leurs besoins de garde diversifiés nous semblait un pas dans la bonne direction, dans la mesure où le financement serait suffisant. Et c'est là que le bas blesse. En effet, alors que la politique a été annoncée en octobre 1996, nos garderies viennent seulement de recevoir les nouveaux paramètres de financement pour les places des enfants de 4 ans, ce qui leur occasionne dans la majorité des cas, une perte financière de plusieurs milliers de dollars. Le gouvernement nous a assurés que nos garderies seraient dédommées pour l'ensemble de leur perte, mais encore faut-il s'entendre sur le

montant et en avoir la confirmation écrite au plus vite. Nos garderies veulent bien être les maîtres d'oeuvre de la politique de la ministre Pauline Marois mais pas au prix de leur santé financière!

Places disponibles

En attendant, les garderies se préparent toujours à recevoir les enfants de 4 ans à un tarif de 5 \$ pour la rentrée et il reste encore quelques places de disponibles dans la région de Sherbrooke. Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à vous en informer auprès de votre garderie la plus proche.

Martine Staehler

Regroupement des Centres
de la petite Enfance des
Cantons de l'Est

- SOMMAIRE -

Démocratie : Conscience ou compétence.....	p. 2
Centre récréatif.....	p. 3
Vivre et agir à contre-courant.....	p. 4
Sarajevo existe encore!.....	p. 10
Stratégie partitionniste.....	p. 11
CFLX ou la survivance.....	p. 12

- DOSSIER : DROGUE -

La mari : fumer, manger, porter.....	p. 5
Le cannabis légal? Entrevues avec des intervenants de la région.....	p. 6
Légaliser les drogues douces : pour ou contre?.....	p. 8
Toxicomanie : un mal de vivre?.....	p. 8
Le droguisme : Qu'ossé ça?.....	p. 9

-- ÉDITORIAL --

Drogue: débat ouvert ou hypocrisie malsaine

LA BONNE CONSCIENCE...

Le présent numéro du journal communautaire ENTRÉE LIBRE comporte une section spéciale concernant la question de la drogue, et plus particulièrement sur la possibilité de sa légalisation (en tout ou en partie).

Certains questionnements se posent sur les motifs amenant les gouvernements (puisqu'ils se sont eux qui légifèrent en cette matière) à décréter que telle ou telle substance est une drogue ILLÉGALE. Bien que la plupart des intervenant-e-s s'entendent sur une définition minimale identifiant une drogue, il en va tout autrement en ce qui concerne le fait de définir les critères amenant à cataloguer telle ou telle drogue légale ou illégale.

Ainsi, pourquoi rendre la marijuana illégale et la cigarette légale lorsque l'on sait les milliers de morts qu'entraîne la consommation de cigarettes? À partir de quels motifs l'opium est-elle devenue illégale aux États-Unis et au Canada lorsqu'on sait qu'elle a été considérée légale pendant de nombreuses années? La littérature sur ce sujet est d'une aide précieuse et nous permet souvent de resituer les débats et enjeux entourant la légalisation ou non de certains produits et les motifs s'y rattachant, qu'ils soient d'ordre économique, culturel ou de santé publique, etc.

Ouverture à ...l'hypocrisie !!!

Une autre question qui nous semble troublante est le fait de vivre dans une atmosphère d'hypocrisie institutionnalisée et acceptée par tous et toutes. En effet, tout le monde sait que les drogues, légales ou illégales, circulent assez librement sur le marché (libre ou noir), tout le monde sait qu'une personne qui veut absolument une drogue particulière peut assez facilement en trouver, tout le monde (ou presque...) constate que la lutte aux drogues illégales est un combat sans fin et quasi-inefficace et enfin, on sait pertinemment que plusieurs parmi la population dite "correcte" ont essayé une ou plusieurs drogues...

Cette atmosphère d'hypocrisie par rapport aux questions concernant les drogues nous coûtent pourtant très cher tant économiquement (répression, détention, surveillance, etc), socialement (mise à l'écart des "criminels", famille brisée, etc) que sur le plan de la santé publique (handicap physique ou psychique dû souvent à des "drogues" coupées, tripotées, mélangées, bref de la "cochonnerie").

Ce qui nous laisse perplexe face à cette hypocrisie partagée socialement, c'est d'abord et avant tout cette capacité collective de nous mentir à nous-mêmes. Bien entendu, une part importante de cette situation découle souvent de notre ignorance face à un tel sujet et de la peur en découlant. Cependant, l'ignorance ne peut à elle seule expliquer un tel comportement collectif.

Sans prendre position sur le fait de légaliser, en tout ou en partie, les drogues illégales, nous croyons cependant qu'il devient urgent de faire un débat public large, ouvert et transparent concernant toute la question des drogues au Québec. Quelles que soient ses conclusions, ce débat aurait l'avantage de faire reculer l'ignorance et l'hypocrisie entourant cette question. En ce sens, nous demandons au gouvernement qu'il organise un tel débat (et pourquoi pas un Sommet...), particulièrement sur la question de la légalisation, en tout ou en partie, des drogues dites illégales et, s'il y a lieu des perspectives d'action pour y parvenir.

L'équipe de rédaction



Source: Les drogues et leurs usages, p. 23

LA DÉMOCRATIE, C'EST LA CONSCIENCE AVANT LA COMPÉTENCE

LE PROPRE DE L'HOMME EST LA CAPACITÉ À PARTICIPER À SA DESTINÉE, À PENSER À L'AVENIR, À DISCERNER LES BIFURCATIONS POSSIBLES, DONC À VOULOIR ET À DEVENIR CE QU'IL DÉCIDE D'ÊTRE.

Albert Jacquard

Si l'État est au service d'une classe ou d'un groupe, il n'y a plus de démocratie et cet État doit être combattu. Une vraie démocratie exige que chacun participe, à égalité avec tous, aux décisions importantes pour le mieux-être de sa collectivité.

La démocratie n'est pas un état dans lequel une société peut s'endormir; elle est une recherche constante de rapports meilleurs entre les citoyens et citoyennes. Tout citoyen est un homme politique. Le vrai problème est d'éli-

miner du pouvoir celui qui ne le cherche que par goût. La légitimité des élus pose problème dans la mesure où on a l'impression d'être aux prises avec une classe politique qui se soucie davantage de se maintenir à tout prix au pouvoir que de servir réellement l'intérêt général. Dans nos sociétés imparfaites, il est commode de désigner un chef, mais cette fonction ne fait pas de lui un personnage supérieur aux autres pour autant. Nous vivons à une époque où la perte de confiance à l'égard de nos institutions

démocratiques représente un phénomène en voie de généralisation. Aussi, ce chef n'a pas à exercer une autorité du haut vers le bas, mais à assumer une responsabilité. C'est à nous, qu'il appartient de rebâtir le politique et de nous l'approprier. Être citoyens et citoyennes, c'est être engagé-e-s dans une guerre juste, celle contre la misère. Soyons vigilants face à nos élus et solidaires en tant que collectivité.

Carole Archambault

Journal communautaire
bimestriel

ENTRÉE
LIBRE

187, rue Laurier, local 317
Sherbrooke, (Québec)
J1H 4Z4
Tél : (819) 821-2270

AMECQ

Association des
médias écrits
communautaires
du Québec

Équipe de rédaction

Carole Archambault
Marie Bilodeau
Yves Couturier
Louise Daigle
Dominique Desautels
Normand Gilbert

Responsable de l'information

Louise Daigle

Mise en page

Marie Bilodeau
Louise Daigle
Normand Gilbert

Correctrices

Helen Blanchard
Julie Boudreau

Illustrateur

Patrice Côté

Collaborateurs-trices

Sylvie L. Bergeron
Yvonne Bergeron
Chantal Bouchard
Julie Boudreau
Mirza Hasanafandic
Claudette Hudon
Me Micheline Plante

Éditeur: La Voix Ferrée inc.
Impression: The Record

Distribution:
Distributions publicitaires Estrie

Poste Publication: Enrg. 7082
Dépôt légal, 3^e trimestre 1997.
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Territoire de distribution
GRATUITE délimité par les rues
Queen au nord, Saint-Joseph au
sud, Le Phare à l'ouest et par la
rivière Saint-François pour l'est.

NOTRE CHOIX, NOTRE ACTION : LA SOLIDARITÉ

Sensibles à la réalité des gens de leur quartier, le conseil d'administration et la direction du Centre récréatif communautaire du quartier Centre de Sherbrooke (C.R.C.Q.C.S.) ont mis sur pied en 1995 un projet de développement communautaire. Les objectifs sont : être la porte d'entrée de ces gens avec leurs besoins et leurs projets; favoriser la mise en commun des ressources de ceux-ci, des organismes du milieu ainsi que du Centre et, enfin, assurer la présence du Centre communautaire au coeur même de la vie du quartier.

L'aventure commence par une identification des besoins de la population du quartier Centre se rapportant aux secteurs socio-économique, socio-culturel et géographique. Les membres du c.a., les bénévoles, les organismes collaborateurs de même que les autres organismes du quartier furent mis à contribution dans cette démarche. Le but premier était de rencontrer le plus grand nombre de personnes possible afin de les mobiliser dans la recherche de solutions aux problèmes rencontrés et dans la réponse aux besoins identifiés.

Démarche

Au cours de ces rencontres, organisées comme en réunions de cuisine, trois

points majeurs furent abordés : identifier ce qui va bien dans le quartier; identifier ce qui ne va pas dans le quartier; identifier ce qui améliorerait la vie du quartier. En réponse à ces trois points, trois besoins ont été identifiés : besoin de soutien économique; besoin de sortir de l'isolement; besoin d'être inclus dans des activités qui procurent plaisir et détente.

Réflexion : des acquis importants

Ces constats nous imposent une réflexion importante sur le fait que la pauvreté oblige les personnes à se retirer de toutes formes d'activités sociales qui font qu'un citoyen s'épanouit en premier temps, dans son milieu d'apparte-

tenance. L'ensemble de ces données ont permis d'obtenir des acquis importants pour les membres du Centre récréatif, ces derniers se traduisant par une connaissance accrue et précise des besoins des gens du quartier Centre, et ce, tant au niveau des pistes de solutions proposées par eux-mêmes qu'au niveau d'une identification des « personnes poteaux » (proches du quartier) déjà impliquées dans ce projet permettant de découvrir les besoins et de trouver des solutions à court terme.

Une conclusion se dégage de cette recherche : une grande partie de la population du quartier Centre vit un phénomène d'exclusion de loisirs qui demandent un coût, si minime soit-il.

Partage social et action sociale

Ainsi, le Collectif de la Bouffe Pas des Bombes se veut un regroupement qui permet aux gens de mieux combler leurs besoins primaires tout en visant une action sociale.

Nous croyons que la pauvreté est davantage le fruit des politiques sociales du gouvernement qu'une insuffisance matérielle à satisfaire les besoins urgents de la population. La discussion, en plus de porter sur la mission du Collectif de Sherbrooke, a permis d'aborder d'autres sujets : le partenariat avec les autres organismes sans but lucratif et les moyens de lutte. Malheureusement, le temps nous a



L'animatrice Isabelle Goulet avec un groupe d'enfants du quartier Centre

Source : Centre communautaire

Résultat : plusieurs activités

Depuis ce temps, des actions ont été entreprises en collaboration avec des organismes possédant l'expertise voulue pour répondre aux besoins identifiés tels: Carrefour des Cuisines Collectives, Famille Plus, Halte-Jeux, Rayon de Soleil.

Un autre type de collaboration a été établi avec le Service d'aide aux néo-canadiens en plus du COFI. Ces actions novatrices, telles des *Rencontres interculturelles*, visent à favoriser les échanges entre les Québécois de naissance et ceux d'adoption. Aussi les gens gardent la pos-

sibilité d'organiser eux-mêmes des activités : sorties en adultes, ciné-récontre, soupers de famille et formation de groupe d'achats.

La mise en place de cette opération nous confirme que notre action est conforme à la mission des centres récréatifs communautaires de quartier. Pourquoi joindre notre Opération de quartier? Pour briser l'isolement, pour mettre en commun l'information et pour favoriser la créativité. **Parce que notre choix, notre action, c'est la solidarité.**

Claudette Hudon

Responsable du
secteur communautaire

Rencontre au parc Brooks

LE COLLECTIF DE LA BOUFFE PAS DES BOMBES

Le samedi 26 juillet dernier, un groupe de personnes se sont réunies au parc Brooks pour discuter du Collectif de La Bouffe Pas des Bombes de Sherbrooke. Pour mieux vous situer, c'est un organisme international sans but lucratif et qui a été fondé en 1980 à Boston dans le but de venir en aide aux gens défavorisés en leur donnant de la bouffe végétarienne en plus de les mandater afin de s'occuper d'action sociale par des activités directes et non violentes.

Essentiellement, l'objectif principal du Collectif se rapporte à la cueillette de nourriture végétarienne, et ce, dans l'optique d'une redistribution de celle-ci dite *périmée* ou *non présentable sur les tablettes*. En effet, la distribution se fait en grande partie sous forme de repas complets offerts dans les parcs et les rues. Par contre, ce genre d'action ne s'avère pas suffisant pour atteindre une meilleure justice sociale. C'est la raison pour laquelle s'est rajoutée l'éducation populaire autonome : permettre aux gens de prendre les richesses inutilisées et d'être en mesure de mieux s'organiser, indépendamment des structures politiques ou religieuses.

manqué, mais nous voulons poursuivre très prochainement.

En effet, cette rencontre au parc Brooks contenait d'autres points importants à l'ordre du jour : finaliser le réseau d'acquisition de bouffe; améliorer la collaboration et la communication avec les autres collectifs; travailler sur l'implication personnelle; les moyens de financement; trouver un local et une cuisine; faire l'inventaire des besoins et des ressources du Collectif en plus de fournir de l'éducation populaire autonome.

Rencontre enrichissante et prometteuse

Ce fut donc une rencontre très fructueuse et qui aura,

nous le souhaitons, des suites, car la lutte sociale ne s'arrête pas là. Nous invitons tous ceux et celles intéressé-e-s à nous contacter. Vous êtes les bienvenus.



Le Collectif de La Bouffe
Pas des Bombes
Case postale 351
Sherbrooke, J1H 5J1
(819) 562-5601

Chantal Bouchard

Pour le Collectif
de Sherbrooke

-- MÉDIAS --

Contenu régional à Télé-Québec : un virage inquiétant...

En mai dernier, les médias annonçaient qu'une vingtaine d'employé-e-s de notre télévision d'État dans les régions venaient d'être licencié-e-s, soit la moitié du personnel de production. La principale conséquence de cette saignée sera inévitablement une réduction de l'apport régional de Télé-Québec.

Dans l'arène médiatique actuelle, caractérisée par une « montréalisation » et une uniformisation des contenus, il est inquiétant d'assister à la mise en place d'éléments qui favorisent une diminution des reportages portant sur les enjeux politiques, économiques et sociaux des différentes régions québécoises. De plus, ces coupures de personnel vont à l'encontre de la mission du télédiffuseur public québécois, qui se veut le reflet du Québec contemporain, le témoin de ses réalités nationales et régionales.

Comment produire avec des miettes?

Dernièrement, à l'Assemblée nationale, le gouvernement affirmait ne pas avoir l'intention de fermer les bureaux régionaux de Télé-Québec; qu'il comptait même y multiplier les émissions produites localement. Mais, comment s'y prendra-t-il pour atteindre ce but louable? En licenciant le personnel des équipes de production de 5 des 9 bureaux régionaux? En diminuant les sommes accordées à ce service public? En demandant aux équipes de Montréal de produire des reportages en région en plus d'effectuer leurs tâches habituelles? En s'associant avec des maisons de productions privées qui sont quasi inexistantes en régions éloignées? Pourquoi après avoir investi 5,6 millions \$ pour développer des bureaux régionaux, le gouvernement fait-il marche arrière et transforme-t-il ces derniers en « coquilles vides »?

En effet, que feront les employé-e-s permanent-e-s, au milieu de leur matériel hypersophistiqué, mais non utilisé, alors qu'ils n'ont plus de productions à réaliser? Voilà une belle façon de dépenser les deniers publics! Il est à espérer que la future réorganisation de Télé-Québec sera guidée par une volonté de réaliser du contenu régional, et ce, avec une plus grande efficacité et cohérence que nous le laissent percevoir les derniers événements.

Julie Boudreau
du CRÉMI

Le Centre Populaire de Documentation
de l'Estrie (C.P.D.E.)
change de nom et devient le

CRÉMI

Collectif Régional d'Éducation sur les
Médias d'Information
346-0101

Le 11 mai 1997 à Rimouski

DÉCLARATION DES JOURNÉES SOCIALES

Réunies pour les *Journées sociales du Québec* en mai dernier à Rimouski, au-delà de 450 personnes venant de toutes les régions du Québec, ont voulu vivre et agir à contre-courant du néolibéralisme. Avec des milliers de personnes et de groupes qui résistent avec acharnement à l'emprise de cette pensée unique, AVEC EUX, AVEC ELLES, ils ont appuyé la *Déclaration* qui suit :

Nous refusons que le pouvoir financier dicte nos politiques publiques et que nos dirigeants, pourtant élus par la population, s'en fassent les valets apeurés, faisant d'une crainte de décote financière un projet ratatiné de société.

Nous refusons que nos épargnes déposées dans nos caisses de retraite prennent le chemin de l'étranger alors qu'elles pourraient contribuer pour une bonne part à effacer notre dette collective tout en favorisant notre développement.

Nous refusons que nos gouvernements nous considèrent comme des consommateurs primaires, susceptibles d'être manipulés par des fabricants d'images et des mécaniques électorales, au lieu de répondre aux besoins criants et fondamentaux des familles, en particulier des femmes, des jeunes et des personnes sans emploi.

Nous refusons surtout la myopie de notre gouvernement québécois qui s'entête à refuser la clause de l'appauvrissement zéro et qui pense faire disparaître le nombre de personnes appauvries en adoptant un barème de faibles revenus complètement coupé de la réalité. Manipulée ainsi par la statistique, la misère peut sembler moins grave à des yeux technocrates.

Nous refusons que notre gouvernement québécois s'en prenne principalement aux plus démunis, aux moins bien nantis, dans la poursuite obsessionnelle de son objectif du déficit zéro, pendant que les entreprises, les banques et les financiers voient leurs profits et leurs revenus connaître des hausses faramineuses. Nos gouvernements se bercent d'illusions en croyant que ces financiers accepteront de réinvestir leurs profits dans d'illusoires

créations d'emploi. En fait, ne recherchent-ils pas pour la plupart des profits dans des pays étrangers, puisque leur intérêt premier est celui des actionnaires?

Nous refusons d'accepter l'idée reçue voulant que le bien des entreprises et des banques se transforme par magie en bien commun. Dans cette perspective, nous refusons de fermer les yeux sur les agissements de ceux qui, voulant évacuer l'État, tentent de le confisquer dans leur seul intérêt.

Nous refusons d'être dupes quand les médias s'attardent à rapporter les éternuements de tous ces petits pharaons de passage, pendant que tout autour la misère se répand dans un silence complice. La campagne électorale en est un exemple flagrant et intolérable.

Nous refusons les incohérences dont se rendent complices nos communautés chrétiennes et leurs responsables quand elles sont moins critiques dans leurs choix économiques et pastoraux qu'elles ne le sont dans leurs dénonciations publiques.

Nous refusons, enfin, le fatalisme économique qu'on nous présente comme une nouvelle religion à laquelle il faudrait sacrifier la majorité de la population, alors qu'il s'agit toujours de décisions prises dans l'intérêt d'une minorité possédante qui exige d'asservir le politique et le social à ses fins propres.

En faisant nôtres les revendications à la dignité de ces nombreux exclus de la plupart des décisions, nous retrouvons l'espérance pour continuer à vivre et à agir à contre-courant.

LA TABLE RONDE DES

DE L'ESTRIE
187, rue Laurier, local 314
Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4
Tél. : (819) 566-2727

LE MOUVEMENT POPULAIRE

- Des ressources à découvrir
- Des alternatives à offrir
- Une force en devenir

Les participantes et les participants des *Journées sociales du Québec*

Par Yvonne Bergeron
Directrice

Service de la pastorale sociale

LA LÉGALISATION DES DROGUES DOUCES



Au Canada, plus de 15 000 personnes sont traitées pour un problème de drogue chaque année. Les drogues licites (café, alcool, cigarettes, médicaments...) ou illicites (marijuana, cocaïne, héroïne...) ont des répercussions non négligeables lorsque nous en abusons. Plusieurs citoyens reprochent au gouvernement l'inefficacité de sa stratégie répressive dans la lutte contre la toxicomanie. D'autres sont réticents ou s'opposent complètement à l'idée d'une législation plus permissive. Actuellement, la majorité des gens reconnaissent que l'illégalité des drogues dures est justifiée. Par contre, le débat est plus corsé si nous nous intéressons au cas des drogues douces, c'est-à-dire aux drogues dérivées du cannabis (hachisch, marijuana). C'est dans ce contexte que le journal *Entrée Libre* présente un dossier sur la légalisation des drogues douces.



LES MILLE ET UNE UTILITÉS DU CHANVRE

Ce n'est pas d'hier que les hommes profitent des diverses propriétés du chanvre. Originaire de l'Asie centrale, cette plante annuelle était utilisée en Chine à des fins médicinales quelque 5 000 ans avant Jésus-Christ. Elle soulageait les rhumatismes, la fièvre, les douleurs menstruelles... Des centaines d'années plus tard, elle servait à la fabrication de voiles de bateaux, de vêtements, de papier... Ses nombreux dérivés n'ont pas fini de nous impressionner !

Le cannabis pousse vigoureusement dans à peu près toutes les conditions, et ce, sans herbicide. Selon les apports de chaleur et d'eau, et selon sa variété, il peut mesurer de 3 à 4 mètres ou ne jamais excéder 60 centimètres. Certains plants peuvent atteindre plus de sept mètres!

Ses fibres résistantes et écologiques se prêtent à de multiples utilités. «Avec le chanvre, nous pouvons faire à peu près n'importe quoi», affirme Dan Court, propriétaire de la boutique *L'Ère du chanvre*, à Sherbrooke. Des tissus doux comme la soie, d'autres à la rudesse du crin, des huiles, du papier, du savon, du vernis... rien ne semble impossible pour le cannabis sativa.

Papier, tissus, cordages et voiles

Au 17^e siècle, le chanvre était abondamment utilisé en Europe pour la fabrication de voiles et de cordages pour les bateaux. À l'époque, 75 à 90 % du papier produit dans le monde et environ 80 % des tissus étaient faits à partir du chanvre. Les Américains, emballés par les pouvoirs de la plante, en produisaient sur une grande échelle, à un point tel qu'en Virginie le refus de produire du cannabis était passible de prison! Les temps ont changé...

Le cannabis culinaire

Le chanvre se porte aussi bien qu'il se mange. Nous utilisons sa tige pour fabriquer des fibres tex-

tiles, et ses graines, pour concocter des petits plats. Un «hempburger», ça vous dit? À Amsterdams, Green Lands, distributeur de produits de chanvre, peut vous offrir l'un ou l'autre de ses «burgers végétariens». Sinon, il y a au menu cannabis : pain, barres tendres, graines salées, soupe...

Le plaisir de fumer

Il se porte, il se mange et, bien sûr, il se fume. Le tétrahydrocannabinol (THC) contenu dans la résine et les fleurs exerce une action psychotrope puissante. Les Américains ont tôt fait d'apprécier le cannabis pour le plaisir qu'il procure. Si bien, qu'en 1880 il existait plus d'un demi-millier de «salons turcs» où l'on consommait du hachisch dans la seule ville de New York.

La prohibition du cannabis

Le 14 avril 1937, Harry J. Anslinger, responsable du bureau des narcotiques aux États-Unis, proposa une loi qui visait à rendre illégale la possession de marijuana et à la considérer comme un crime fédéral passible de prison. De plus, il inter-

disait toutes formes d'études sur les fins médicales du cannabis. La proposition, la *Marihuana Tax Act*, fut acceptée en septembre 1937, après une campagne visant à terrifier la population sur les dangers perçus de cette plante «criminelle». Certains soutiennent que cette loi a ses racines dans les propos racistes de divers groupes de presse, associant l'utilisation du cannabis aux problèmes sociaux du Mexique et à la violence des Noirs américains. Le mouvement d'interdiction s'étendit à l'échelle mondiale.

Aux États-Unis, dans les décennies qui suivirent, la répression se fit de plus en plus forte sous la présidence de Reagan, puis de Bush. Environ 300 000 Américains furent arrêtés chaque année pour possession, culture ou trafic de marijuana.

La répression prit une ampleur terrifiante dans certains pays asiatiques. À Singapour, en 1994, un trafiquant détenant un kilogramme de haschich fut exécuté pour ce prétendu crime.

Jack Herer change l'image du chanvre

En 1985, Jack Herer, fumeur de «pot» invétéré, publia le livre «L'empereur est nu». L'ouvrage prône les innombrables utilités du chanvre. Cherchant à redonner une nouvelle image au cannabis, l'auteur exalta cette plante

capable, selon lui, de changer le monde. Adieu la déforestation, les marées noires et les médicaments toxiques, le cannabis soulage les malades, se transforme en papier et peut servir de carburant... Jack répandit sa bonne nouvelle et bon nombre d'associations se joignirent à sa cause. Il nomma son organisation H.E.M.P. pour «Help End Marijuana Prohibition», laquelle revendique, vous l'aurez sans doute deviné, la légalisation du cannabis.

Aux États-Unis, les mentalités changent. Entre Jack Herer, qui proclame les pouvoirs du cannabis comme si celui-ci allait éliminer d'un seul coup tous les problèmes sociaux de la terre, et Harry Anslinger, qui présente le cannabis comme une bombe à retardement responsable de meurtres, de maladies et d'accidents, chacun essaie de se faire une idée juste des bienfaits et des méfaits du chanvre.

Marie Bilodeau

Responsable du dossier



LE CANNABIS (HEMP en anglais) ET SES DÉRIVÉS			
Noms	Marijuana, Pot, Cocotte	Hachisch, Hasch, Shit	Huile de Hachisch
Présentation	Feuilles, fleurs et graines séchées et hachées	Fleurs et feuilles compressées dont on extrait un liquide (résine)	la plante est utilisée (principe d'un percolateur) pour extraire le THC
Taux de THC	0,1 à 10 % voire plus	5 à 30 % voire plus	30 à 70 %
Coupe	Gazon, persil, thé...	huile à moteur, cirage à chaussure, crottin de lapin...	pure

LE CANNABIS LÉGAL...

Dans la mesure où la lutte contre les drogues n'apporte pas les résultats escomptés, quelles sont donc les mesures envisageables? L'une d'elles, la légalisation des drogues douces, s'avère une possibilité qui suscite des controverses. Le journal *Entrée Libre* a rencontré des professionnels et des intervenants du milieu sherbrookoïse pour recueillir leurs opinions. Ces personnes sont amenées par leur travail à réfléchir sur le phénomène des drogues, mais elles se sont exprimées à titre personnel. Les opinions citées n'engagent en rien les institutions ou organismes auxquels elles appartiennent.

Nous perdrons le contrôle



Michel Rouillard

Lorsque nous ne contrôlons pas les drogues et l'alcool, ça dégénère en violence et en méfaits. Après quinze ans de patrouille, je dirais qu'il y a **un lien entre la drogue et le crime 95 % du temps.**

Je ne pense pas que la loi soit trop sévère. Je ne suis pas pour une législation qui rendrait une certaine permissivité à ce niveau-là. Par exemple, prenons les pays où l'on tolère la consommation de marijuana : nous observons qu'elle n'a jamais diminué et que le commerce pour tous les autres produits nocifs y est encore plus fort qu'ailleurs.

Les gens sont inconscients face à la réalité de la drogue parce qu'ils ne la voient pas. Venez avec une patrouille de nuit pour voir les chicanes de ménage où des parents complètement gelés se poursuivent à coups de couteaux dans la maison devant leurs jeunes enfants!

Qu'est-ce qu'une drogue douce? C'est une question d'interprétation. **Demandons aux enfants**

d'un alcoolique si l'alcool est une drogue douce! Les drogues ne sont plus ce qu'elles étaient dans les années 70. Le «pot» cultivé au Québec dans des serres hydroponiques est quinze fois plus fort en THC qu'autrefois. Nous ne pouvons plus le considérer comme une drogue douce.

Il doit y avoir des limites quelque part. Les gens dépassent toujours la marge : la limite de vitesse est à 100 km/h et ils roulent à 115 km/h. La journée où nous permettrons la marijuana, nous perdrons complètement le contrôle et nous augmenterons le nombre d'usagers de drogues.

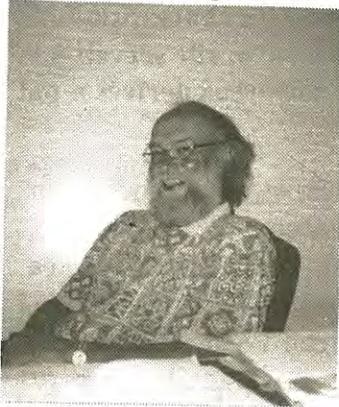
Par contre, nous devrions mettre plus d'emphasis sur la prévention chez les 90 % de gens qui n'ont pas de problèmes avec les drogues que sur la répression des 10 % qui en abusent. **Prenons quelques millions aux escouades «Carcajou» et compagnie et mettons-les en prévention;** nous regagnons peut-être.

Michel Rouillard
Sûreté du Québec

Ça ne changera rien

Que les drogues douces soient légalisées ou non, je ne vois pas la différence. De toute façon, si nous voulons de la marijuana, nous pouvons en avoir et la consommation comme telle n'est pas pénalisée. Jamais une autorité policière ne crée des en-

nuis à quelqu'un pour une consommation simple. C'est la personne qui en fait le commerce qui risque d'avoir des problèmes. **Donc, d'une certaine façon, les drogues douces sont presque légalisées.**



David Farrar

Les produits cancérigènes dans la fumée de marijuana sont nettement plus irritants pour les poumons que ceux de la fumée de cigarette. Par contre, la faible fréquence de consommation diminue nettement le danger.

Nous devons nous demander pourquoi les gens consomment des drogues douces et pourquoi certaines consommations sont problématiques. **Aucune société ne peut condamner la consommation occasionnelle pour le simple plaisir social.**

Les gens consomment parce qu'ils ont un besoin : autonomie, plaisir, identification, appartenance à un groupe... Pour diminuer ou arrêter leur consommation, **nous devons leur offrir de nouvelles options aussi plaisantes, «ressourçantes» et agréables.** Leur dire simplement «Ne fais pas ça!», ça ne marche pas du tout.

Le seul avantage qu'il pourrait y avoir à légaliser serait le suivant : nous serions sûrs de la qualité du produit et nous aurions, comme pour l'alcool, un certain contrôle. Les vendeurs d'alcool prennent un **pourcentage de leurs profits pour faire de la prévention.** Vu que les budgets pour ce faire diminuent à vue d'oeil, légaliser pourrait être un moyen de financer la prévention.

Bref, ça ne ferait pas de différence que nous légalisons les drogues douces ou pas. Les gens malades qui peuvent profiter de la marijuana le font déjà. **Les gens qui veulent fumer fument déjà, et ceux qui ne veulent pas ne le font pas.**

David Farrar, médecin et directeur au Service de santé de l'Université de Sherbrooke

Légalisons toutes les drogues

Je suis le représentant régional de la Ligue antiprohibitionniste du Québec. Cette ligue vise à long terme la légalisation de toutes les drogues et je partage cette philosophie. Un premier pas consiste à légaliser le cannabis et ses dérivés. **Légaliser ne veut pas dire encourager la consommation!**

Nous avons «démonisé» les drogues. Pourtant, ce ne sont pas elles le problème, mais bien l'utilisation que nous en faisons. Avec un marteau, tu peux te donner des coups sur les doigts ou tu peux taper des clous.

Face aux abus de drogues, notre stratégie de répression est inefficace. Même avec un niveau extrême de répression, par

exemple la peine de mort, le phénomène continuerait. Remarquons qu'en Iran, l'an dernier, 4 000 personnes ont été passées par les armes à feu à cause des drogues illégales.



Paul-André Goulet

En légalisant, nous pouvons réduire les abus. Cependant, nous devons procéder progressivement avec des campagnes d'éducation, et ce, sans faire de promotion. Je ne veux pas que les dérivés du cannabis légal soient annoncés sur les autobus. **Toute promotion de drogue licite ou illicite devrait être interdite.** La promotion est une incitation à la surconsommation! Nous ne devrions pas accepter que nos enfants soient exposés à des annonces de bière où l'on associe systématiquement l'alcool au plaisir. Les seules publicités permises devraient être des mises en garde.

Selon moi, **la recherche des états seconds est quelque chose de naturel et d'inné chez l'être humain.** Pourquoi les gens aiment-ils les balançoires, les manèges, le parachutisme, le bungee, la danse... ou le plaisir sexuel? Parce que les gens aiment les sensations que le corps peut leur apporter. Mise à part l'alcool, notre société a condamné la voie chimique qui permet d'accéder à ces états de conscience altérés. Pourtant, elle a été connue de tous les peuples de la planète!

...QU'EN PENSEZ-VOUS?

Il n'y a que les Inuits qui font exception à la règle, vu l'absence de plante dans le Grand-Nord.

Les drogues ne sont pas criminogènes, comme certains le pensent. Seul l'alcool peut faire disparaître le fond moral.

Présentement, la surconsommation, le mauvais usage et l'abus de drogues relèvent de la justice alors que ce sont des problèmes de santé publique. **Les budgets devraient aller de la répression vers l'éducation et la réhabilitation.**

Paul-André Goulet
Professeur de sociologie
Cégep de Sherbrooke

Nous allons vers une légalisation



Marc Bérubé

Je n'irai pas débattre pour légaliser le cannabis, mais je ne m'opposerai pas si la société décide de changer ses balises par rapport à cette drogue. Je suis réticent à légaliser, car je ne veux pas répéter avec les **drogues douces tous les problèmes sociaux causés par l'alcool**. Environ 90 % de la criminalité est reliée de quelque manière avec la drogue.

Nous pourrions être plus permissifs avec le cannabis; je crois qu'il est moins dangereux que l'alcool. D'ailleurs, je ne suis pas pour la judiciarisation

de la possession simple. **Nous ne réglons pas le problème du consommateur en l'amenant au tribunal.**

Nous visons le trafiquant. Nous savons que nous ne gagnerons pas la guerre contre les drogues, mais nous gagnerons des batailles.

Nous allons vers une légalisation des drogues douces. Il y a de nombreux avantages, tels une qualité de produit, des taxes pour le gouvernement, l'absence de criminalisation pour ce produit, de l'argent pour la prévention... Par contre, **nous ne résoudrons pas le problème pour autant**; il restera tous les autres produits qu'il est inconcevable de légaliser (l'héroïne, la cocaïne, le L.S.D...).

Marc Bérubé
Police municipale

Plusieurs questions à se poser

C'est bien beau de vouloir légaliser, mais **sommes-nous capables de gérer cela?** Aurons-nous plus de contrôle sur les drogues douces ?

Ça peut être intéressant de déjudiciariser la marijuana. **Ça n'a pas de sens de punir pour une consommation de drogues douces.**

Nous pouvons nous inspirer de la Hollande. Là-bas, ils ont beaucoup plus de contrôle sur différentes maladies comme l'hépatite ou le VIH par leurs programmes de réduction des méfaits. Cependant, il y a un phénomène qu'ils ne contrôlent pas : ils se font envahir par plusieurs consommateurs de drogues de l'extérieur. Les gens vien-

nent s'approvisionner sur leur territoire et le trafic augmente. Cela amène de nombreux problèmes sociaux. Est-ce que le même phénomène pourrait se produire au Québec ?

Avant de légaliser, **nous devons nous assurer que les gens ne deviendront pas des surconsommateurs parce que le produit sera légal.** Nous avons plusieurs problèmes d'alcoolisme au Québec alors que le produit est légal. Avons-nous vraiment le contrôle ?

Il n'y a pas de solution unique quand nous touchons les drogues. Plusieurs jeunes ont des problèmes avec les drogues douces parce que c'est le produit le plus disponible sur le marché. Une chose est sûre : **la prévention et l'information sont importantes.** Nous devons sensibiliser les jeunes dès le primaire. Nous devons aussi informer les parents, surtout ceux qui consomment et qui ont de jeunes enfants, car les enfants suivent souvent la trace de leurs parents.

Nous ne devons pas faire peur, nous devons faire comprendre en donnant de l'information juste.

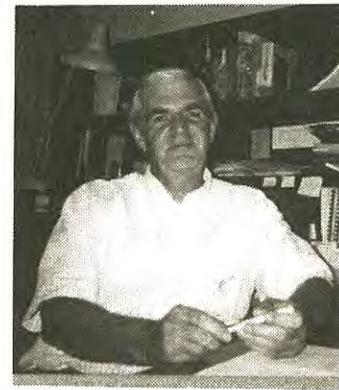
Hélène Desbiens
Directrice du centre de
désintoxication
Jean-Patrice Chiasson

La légalisation ne règlera pas le problème

Les lois ne sont pas trop sévères. Nous avons plus **la mentalité d'aider les jeunes que de les sanctionner.**

Je suis contre la légalisation. Ce ne sont pas

tous les jeunes qui sont capables de résister aux drogues, même aux drogues douces. Certains en prennent pour le plaisir, mais d'autres le font pour fuir leurs problèmes personnels. Ces derniers accèdent généralement plus vite aux drogues plus sévères. **Ce n'est pas en étant plus permissifs que nous allons aider les jeunes qui ne réussissent pas à s'en sortir.**



Jean Gélinas

Ça ne règlera pas le problème si le produit est légal. Au contraire, comme tous auront accès aux produits, **plusieurs se diront : «C'est légal, je peux en consommer».** Nous devons empêcher les jeunes de se retrouver pris dans cet enfer.

Jean Gélinas
Directeur de la
Protection de la jeunesse

N'ouvrons pas la porte!

En ouvrant la porte aux drogues douces, nous ouvrons la porte aux problèmes. Plusieurs personnes restent accrochées à la marijuana. **Le «pot» hydroponique d'aujourd'hui, qui peut avoir jusqu'à 40 % de THC, je ne le considère pas comme une drogue douce.** Les autorités d'Amsterdam réalisent aujourd'hui l'erreur qu'elles ont commise en tolérant le cannabis lorsqu'elles cons-

tatent les conséquences en santé publique et en criminalité.

Nous sommes plus permissifs qu'autrefois et voyez les résultats : **nous avons un éventail de drogues de plus en plus grand** (crack, P.C.P., ecstasy...). Si nous légalisons, nous aurons encore plus de moyens de développer de nouvelles variétés.

Les lois ne sont pas assez sévères. Nous devrions pouvoir saisir les biens et l'argent des trafiquants. En faisant mal aux organisations criminelles, nous pourrions éliminer plusieurs problèmes. La prison n'est pas toujours une solution et elle peut même pousser un consommateur à devenir criminel. Nous aimerions avoir les moyens et le temps d'aider les toxicomanes, par exemple, en faisant de la prévention. Si nous en avons la chance, nous le ferions.

Denis Roy
GRC

Marie Bilodeau
Entrevues

Saviez-vous que?

Il existe une Ligue Antiprohibitionniste du Québec qui lutte contre l'interdiction des drogues. Fondée par douze professionnels (avocats, criminologues, policiers...), elle cherche à légaliser, étapes par étapes, toutes les drogues. Il existe aussi une Ligue Antiprohibitionniste internationale, qui regroupe des partisans de la légalisation de par le monde.

LA TOXICOMANIE CHEZ LES JEUNES : SYMPTÔME D'UN MAL DE VIVRE ?

Dangereuse et problématique, la drogue est condamnée par notre société. Plusieurs la considèrent comme responsable de la délinquance et du décrochage chez les jeunes. Résultat : les policiers et les écoles appliquent le principe de «tolérance zéro». Attardons-nous à la question suivante : Quel est le véritable problème? Est-ce la marijuana ou l'ennui? Le haschich ou les problèmes familiaux? Le crack ou la peine d'amour? Le L.S.D. ou la violence? L'héroïne ou la souffrance?

Pourquoi certains jeunes sombrent-ils dans les paradis artificiels? «Parce que leur vie ne leur procure pas assez de paradis naturels», répond Paul-André Goulet, professeur de sociologie au Cégep de Sherbrooke. «Quand leur avenir et leur PRÉSENT seront plus radieux, ils seront moins tentés de se réfugier dans les drogues.»

La société offre une vision plutôt noire de l'avenir à sa jeunesse.

«Le jeune a devant lui un tableau qui est un peu négatif, les emplois ne pleuvent pas », affirme Jean-Marc Biron, directeur de la vie étudiante à l'école secondaire Montcalm. La majorité des jeunes s'adaptent à ce portrait

sombre, mais certains refusent le contrat et se marginalisent, d'autres abandonnent le combat et rendent volontairement l'âme. «Des jeunes prennent de la drogue jusqu'à en mourir. Les overdoses sont souvent des suicides déguisés», soutient Jean Gélinas, directeur de la Protection de la jeunesse au Centre Jeunesse de l'Estrie.

La drogue est-elle la cause de ces maux? Permettez-moi d'en douter. L'abus des

drogues est souvent une conséquence du désarroi des jeunes. En déployant tous nos efforts dans la lutte contre la drogue, nous visons à côté de la cible. Les cris de détresse viennent d'ailleurs : pauvreté, manque de débouchés, manque de soutien aux personnes vulnérables... Attaquons-nous aux vrais problèmes! Un jeune se cogne la tête contre un mur parce qu'il a faim. Est-il plus logique de lui donner à manger ou de

Biron.

La drogue est un expédient dangereux. La défendre n'empêche pas certains jeunes d'en abuser. Que faire? «Réglons les autres problèmes et nous réglerons le problème de l'abus», affirme Paul-André Goulet. «Offrons d'autres sources de bonheur et de satisfaction. Si nous donnons des solutions de rechange à ces jeunes, ils les prendront», prétend David Farrar, médecin au Service de santé de l'Université de Sherbrooke. «Ayons des programmes de déjudiciarisation pour les jeunes. Par exemple, le programme *Passage* encadre des jeunes trafiquants, leur évitant de comparaître devant les tribunaux s'ils acceptent de suivre le programme. Il consiste à suivre des cours de judo trois fois par semaine pendant quelques mois, avec un suivi dans lequel les parents sont impliqués. En responsabilisant le jeune et en lui donnant une discipline, nous l'aidons beaucoup plus qu'en le criminalisant», explique Marc Bérubé, policier aux relations communautaires à Sherbrooke.

Bref, les idées ne manquent pas. Pourquoi ne pas tenter d'investir ailleurs? Lutte contre la pauvreté, déjudiciarisation, loisirs... si tout l'argent qui punit des pseudo-criminels fumeurs de cannabis pouvait servir à apporter un peu de bonheur à ces jeunes qui n'en ont pas...

Marie Bilodeau

Responsable du dossier



Les jeunes ont-ils vraiment tout pour être heureux?

s'acharner à détruire le mur contre lequel il se mutile? Évidemment, nous ne réglerons pas tous les problèmes sociaux du jour au lendemain. Entre-temps, la drogue et ses effets dévastateurs calent encore plus creux des jeunes déjà enfoncés dans la misère. «Certains jeunes utilisent la drogue comme expédient pour leurs craintes, leurs déceptions et leurs problèmes. Ils ne doivent pas avoir le réflexe d'anesthésier ainsi leurs émotions», explique Jean-Marc

L'ALCOOLIQUE EST MALADE LE TOXICOMANE EST CRIMINEL

Le texte qui suit résume l'ensemble des arguments généralement évoqués dans le débat sur la légalisation des drogues douces. Pour chacun des points, l'opinion des «pro-légalisation» est d'abord mentionnée et indiquée par un crochet ✓. Puis, suit celle des «antilégalisation», précédée du sigle ✕. La liste n'est pas exhaustive et considère les points de vue catégoriquement. À vous de nuancer selon votre opinion!

La liberté

✓L'être humain adulte devrait être libre de choisir ce qui est bon ou mauvais pour lui tant qu'il ne viole pas le droit d'autrui. La prohibition des drogues douces est une atteinte à la Charte des droits et libertés.

✕La société se doit d'avoir des lois qui contrôlent la distribution des matières dangereuses, pour éviter les conséquences néfastes que pourrait avoir sur la population une distribution légale de ces produits.

La santé

✓Les drogues douces ne sont pas néfastes pour la santé. Nous ne fumons pas de la marijuana avec la même fréquence que nous fumons la cigarette. D'ailleurs, ce n'est pas le produit tel quel qui est dangereux, mais bien l'usage que nous en faisons. L'abus de sel est néfaste pour la santé et nous ne le prohibons pas pour autant. Devons-nous interdire l'alcool sous prétexte qu'il y a 10 % d'alcooliques?

✕Un joint de marijuana contient plus de goudron et de substances cancérigènes

qu'une cigarette. Les drogues douces créent une dépendance. La marijuana ne peut se comparer à la cigarette, car elle exerce un effet psychotrope puissant.

La prohibition

✓La prohibition est une politique inefficace. Elle permet la saisie d'à peine 10 % des drogues et la majorité des personnes pénalisées sont les pauvres déjà dans la misère. La guerre aux drogues, avec la violence qu'elle génère, fait plus de morts que la drogue elle-même. Par exemple, prenons la prohibition de l'alcool aux États-Unis. Nous constatons que la solution est devenue le problème : des milliards dépensés, l'engorgement des tribunaux et des prisons, la création d'un marché noir, l'alcool frelaté... De plus, la prohibition empêche l'utilisation du chanvre à des fins commerciales (tissus, papier...) et médicales (à des effets bienfaisants sur le glaucome, le sida, le cancer...).

✕En rendant le produit disponible, nous augmentons par le fait même le nombre d'utilisateurs de drogues et, par conséquent, le nombre de surconsommateurs. Nous ne pouvons pas banaliser la consommation de ce produit. Certains disent que la guerre à la drogue est un mandat impossible à réaliser. Oui, et alors? Les policiers cessent-ils d'arrêter les voleurs parce qu'ils sont incapables de tous les attraper? Quant à l'utilisation du chanvre à des fins commerciales, elle est possible en obtenant un permis fédéral. Il en est de même pour l'utilisation du cannabis à des fins médicales. (suite page 9)

L'alcoolique...(suite)

Si des études scientifiques prouvent le bien-fondé de ses propriétés médicales, le cannabis pourra être accessible sur ordonnance comme l'est la morphine, par exemple.

Le passage aux drogues dures

✓Plusieurs soutiennent que l'utilisation des drogues douces implique le passage ultérieur à la consommation de drogues dures. Ceci est faux. La plupart des gens ont essayé le cannabis sans pour autant avoir consommé d'autres drogues plus fortes.

✗Les surconsommateurs ont pour la plupart commencé l'usage des drogues avec la marijuana. En légalisant, nous facilitons le passage à des drogues plus dangereuses. Nous détruisons notre corridor de sécurité.

nabis qui ne sont pas dangereux. Alors que 72 % des fonds en toxicomanie vont en application et respect des règles de justice, la recherche et la prévention doivent se partager le 28 % qui reste»¹.

✗Ça vaut le coup d'investir de l'argent pour faire respecter la loi : si nous laissons le champ libre au crime organisé, il aura le contrôle et la loi n'aura plus son sens.

La qualité du produit

✓Les drogues vendues dans la rue sont «coupées» avec toutes sortes de produits souvent plus dangereux que la drogue elle-même. La légalisation permettrait d'offrir un produit pur aux gens.

✗Les revendeurs ne disparaîtraient pas après la légalisation. Ils continueraient d'allonger les produits pour faire plus de profits.

L'économie

✓Au Canada, l'industrie de la drogue génère des profits de 3 à 10 milliards\$ non imposés chaque année. À l'échelle internationale, le crime organisé se partage un marché noir de plus de 300 milliards \$

Prendre exemple sur la Hollande

✓Aux Pays-Bas, spécialement à Amsterdam, la consommation et la vente de cannabis sont tolérées dans les «coffee-shops» et la possession de moins de 5g de cannabis n'est pas



Dessin de Raymond Butki, paru dans 24 Heures du 8-9 juillet 1995.

distribués dans plus de 60 pays. Le gouvernement pourrait percevoir des taxes sur la vente d'un produit légal et se servir de cet argent pour financer la prévention de la toxicomanie. L'État dépense trop d'argent pour criminaliser les usagers de can-

pénalisée. Résultat : les Néerlandais sont moins consommateurs de cannabis que les Américains.

✗Cependant, le trafic y est bien installé, car les trafiquants de cannabis des pays voisins ont de nombreux avantages à com-

La pharmacopée miracle ou la chirurgie esthétique psychiatrique

Le droguisme du droguiste

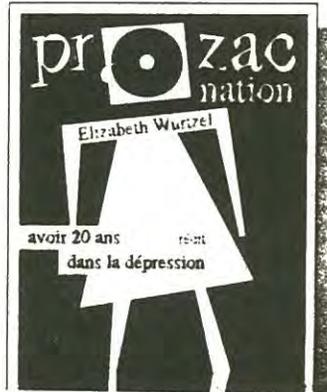
La définition même de la drogue fait l'objet de débats éternels. Selon les sociétés, selon les époques, selon les classes sociales, cette définition prend une configuration fort différente, exprimant souvent le point de vue dominant départageant le licite et l'illicite. Ainsi, au Québec, la tolérance zéro est invoquée pour certaines drogues dites douces, alors que l'on constate un effort de développement et de promotion important pour la diffusion de médicaments psychotropes annonçant pour bientôt ce que les bouquins de science-fiction de série B prévoient depuis 30 ans : le développement

Un enfant est sur-actif, qu'à cela ne tienne, les droguistes ont en stock ce qu'il vous faut : la *ritaline*, assommoir à enfant. Négligeant le contexte social de cette sur-activité, le milieu scolaire, avec sa batterie de professionnels, suggère aux parents une solution simple à la *déviante* de leur enfant : quelques pilules, ça ne peut pas faire de mal. Or ces amphétamines, outre le fait qu'elles n'agissent pas sur les causes sociales du problème, provoquent des effets secondaires importants dans certains cas, dont l'accoutumance.

Pharmacopée de l'espoir

Ce produit est le plus connu d'une pharmacopée agissant sur les comportements et annonce des *progrès* majeurs en la matière.

Aurons-nous bientôt la pilule à pauvres, travaillo-stimulante; la dragée moralo-dépressive, pour artiste en quête d'inspiration; ou encore le



Un autre psychotrope très en demande

suppositoire anti-grandes gueules, pour syndicalistes et autres militants? La question n'est pas de rejeter les bienfaits de la pharmacologie qui peut véritablement soulager des personnes souffrantes, mais bien de demeurer vigilants à l'égard des produits utilisés trop vite,

trop simplement comme assommoir, comme normalisateurs et comme chirurgie esthétique de la personnalité.

Pessimiste ou réaliste

Pessimiste me direz-vous? Peut-être. Mais probablement tout aussi réaliste que les détracteurs des excès de la psychiatrie d'avant les années 70, incarcérant (ou *traitant*, comme ils disent si bien) des femmes seules, des enfants rejetés, des artistes n'ayant pas eu la chance de naître là où l'on cause le langage de l'art.

Yves Couturier
inspiré par
Xavier Pasquini
Charlie Hebdo

mercier dans un endroit où les règles sont moins sévères.

Autres possibilités

Les gens travaillant pour la promotion de la santé optent généralement pour une politique de réduction des méfaits. «Cette politique est avant tout pragmatique. Elle s'intéresse à la résolution des problèmes liés à la consommation de drogues», affirme Marie-Thérèse Payre, directrice de la Santé publique à la Régie régionale de la santé et des services sociaux. Par

exemple, certains C.L.S.C. fournissent des seringues gratuitement aux usagers de drogues injectables (UDI) en échange de leurs seringues souillées, et ce, dans le but de freiner la transmission de maladies comme le VIH ou l'hépatite B.

Finalement, plusieurs proposent une décriminalisation de la possession de cannabis plutôt qu'une légalisation. En 1972, le rapport Le Dain (12 000 personnes interviewées et 2 600 ouvrages dépouillés) recommandait la décriminalisation au Canada. Dans ce contexte, il y aurait une possibilité d'amende ou de

confiscation du produit plutôt qu'une poursuite judiciaire.

Marie Bilodeau
Responsable du dossier

I.CPLT. *La toxicomanie au Québec: des inquiétudes à l'action*, Gouvernement du Québec.

Références

- BEAUCHESNE, Line. *La légalisation des drogues... pour mieux en prévenir les abus*, coll. «Repères», Édition du Méridien, 1991, Georg éditeur, 1992, 377 p.
- GOULET, Paul-André. *Les drogues et leurs usages*, Cégep de Sherbrooke, 1994, 135 p.
- MICHKA. *Le chanvre, renaissance du cannabis*, Goerg éditeur, 1995, 169 p.
- RICHARD, Denis et SENON, Jean-Louis. *Le cannabis*, coll. Que Sais-je, Presses Universitaires de France, 1996, 127 p.



International



SARAJEVO EXISTE ENCORE!

Dimanche, le 1^{er} mars 1992, je me souviens. Cette dernière nuit, obsédante prémonition, fut pour moi cauchemardesque. Tourmenté d'hallucinantes images : des cadavres sans tête, des rivières sanglantes et beaucoup d'enfants dans les rues. Angoissé, effrayé, je me suis éveillé en sueur... J'avale mon café matinal en écoutant les nouvelles. Aujourd'hui, c'est un grand jour pour la Bosnie et la Yougoslavie : celui du référendum pour l'indépendance. Le peuple bosniaque doit décider de son destin. Une simple question, « un oui ou un non », une décision dont les conséquences pourraient devenir une irréparable catastrophe pour le pays, et ce, quels qu'en soient les résultats. Bref survol : les dirigeants des Musulmans (43,3 % de la population) et ceux des Croates (17,5 % de la population) optent pour le OUI. Par contre, les dirigeants des Serbes (33,4 % de la population) déclarent ce référendum invalide, donc, non obligatoire pour eux. Brusquement, je me souviens de la déclaration de M. Radovan Karadjic devant le Parlement qui prédisait la disparition d'un peuple en cas de guerre. Horrible prophétie! Un ami me confiait qu'il éprouve une terrible peur des déclarations et sentiments en sonnerie de trompette. Midi, place n°41, « Skenderija », je vote.

Toute la journée, les médias (télévisions, radios, journaux) énumèrent les pourcentages de votants ayant rempli « leur droit et obligation ». Le téléjournal de 19 h 30 débute par une nouvelle inhabituelle au sujet d'un meurtre lors d'un mariage serbe. Partout dans le monde, c'est un acte criminel, mais, pour la Serbie, c'est un coup de feu au coeur du peuple serbe. Ma Sarajevo vivra-t-elle une nuit blanche?

Le lundi, 2 mars 1992

Deux heures du matin, le téléphone sonne. Paniqué, un oncle m'informe que deux camions transportent beaucoup d'hommes armés près du pont « Vrbanja » au centre de la ville. Je comprends que le temps de l'épreuve vient d'arriver. Au cours de cette nuit, j'ai décidé de noter tous les événements qui se dérouleraient dans l'avenir.

Au matin, quel choc pour Sarajevo, ville d'amour, de culture et d'harmonie, où se côtoient Musulmans, Serbes, Croates et combien d'autres peuples. Maintenant, elle se retrouve divisée. Des hommes, jeunes et masqués, ont installé des barricades dans toutes les artères principales, isolant ainsi une grande partie de Sarajevo. Armés de «kalachni-

kovs», ils entravent toute circulation. J'avais déjà vécu pareille situation à Knin, en Croatie; se peut-il qu'elle se répète ici? Midi. Selon Rajko Dukic de Milici, un village situé à 12 km de Sarajevo, les barricades sont la réponse du peuple serbe face à ce meurtre. Pour que celles-ci soient retirées, il exige plusieurs conditions dont une d'ordre politique domine : annuler les résultats du référendum. Rien de plus. Il m'est difficile de faire un lien entre le référendum et ce meurtre, mais c'est la réalité serbe.

Par la suite, le télébulletin nous informe qu'une vague humaine se dirige vers les barricades : femmes, enfants et hommes s'avancent, tous unis et décidés. C'est l'amour contre l'exécution, les paroles contre les armes. Les tyrans déchargent leurs armes au-dessus de leurs têtes, en avertissement, mais la masse humaine ne s'arrête guère et c'est l'horreur. Puis, finalement, les tyrans se retirent. Pour nous tous, citoyens de la Bosnie, c'est une sortie historique et mémorable.

Le mardi, 3 mars 1992

Être *Sarajlija*, c'est-à-dire citoyen de Sarajevo, m'apparaît à présent comme un grand privilège. Tous les médias mondiaux citent le courage et l'héroïsme manifestés par la population et condam-



Un vieux quartier de Sarajevo dans la nuit

Source : Biro turističku propagandu- Zabreb

ment cet acte d'extrême violence, sauf les médias de Belgrade qui trouvent une justification pour expliquer ce meurtre et des mesures aussi tyranniques touchant 600 000 habitants.

Le mercredi, 4 mars 1992

Quelle belle journée inoubliable pour mes amis et moi! Attablés au « Restaurant d'Or », nous analysons la situation. Zyke Sokolovitch, artiste populaire de Yougoslavie, af-

firme avoir vu une grande quantité d'armes pendant le blocage de la ville.

Un autre, Ivan Karitch, éminent professeur de serbo-croate, langue officielle de Yougoslavie, confie avoir distingué des accents serbes derrière les barricades. Selon lui, il s'agirait d'un mouvement populaire connu sous le nom d' *Événement du peuple* dont les membres détruisent le pays tout en se déclarant pro-Yougoslaves. Et comment voir la déclaration de la semaine précédente du dirigeant serbe, Vul Drachlovitch, affirmant que «les pays serbes se trouvent là où se trouvent des tombeaux serbes»? Est-ce une nouvelle façon de conquérir plus de territoire, une simple déclaration nationaliste ou l'application, au prix du sang, d'une théorie très populaire dans cette sphère balkanique?

Le jeudi, 5 mars 1992

Au travail, la journée s'annonce bien. En attente de mes collègues, je parcours le quotidien «*Oslogodjenje*» où se retrouvent les résultats du référendum que, préoccupés par les derniers événements, nous avions totalement oubliés : 64 % de Bosniaques ont voté, 99,5 % d'entre eux ayant voté pour le OUI. Ceci est parfaitement lé-

gal mathématiquement et démocratiquement, sauf que nous sommes au royaume balkanique et qu'ici, la guerre permet trop souvent (malheureusement) l'atteinte de buts politiques personnels.

Je me remémore avec frayeur que la première guerre mondiale a débuté à Sarajevo le 28 juin 1914 par un attentat serbe perpétré contre l'archiduc François-Ferdinand. Les chevaliers de l'Apocalypse recommencent-ils leurs chevauchées macabres en Bosnie? Sarajevo serait-elle frappée de fatalisme? Pour les dirigeants musulmans et croates, c'est une victoire de la démocratie; pour ceux des Serbes, une domination de la majorité par la minorité. Ses trois peuples Croates, Musulmans et Serbes sauront-ils conserver son équilibre? Le seul danger, l'Armée nationale yougoslave, gigantesque mastodonte qui risque de tout faire basculer...

Mirza Hasanafandic

Journaliste de l'ex-Yougoslavie

-- VOUS ET VOS DROITS --

PEUT-ON DÉCIDER SEUL DE CONSTRUIRE UNE CLÔTURE SÉPARANT SON TERRAIN DE CELUI DU VOISIN ET, PAR LA SUITE, EXIGER LE REMBOURSEMENT DE LA MOITIÉ DES COÛTS?

FAITS :

Les deux voisins n'ont jamais réussi à s'entendre sur le prix à déboursier pour une clôture mitoyenne et, qui plus est, ils ne se sont jamais entendus sur l'à-propos d'une telle construction.

QUESTION :

Un voisin peut-il être contraint à payer la moitié d'une construction qu'il ne désirait pas, une fois celle-ci érigée?

DÉCISION :

Non, on ne peut l'y contraindre une fois la construction érigée.

MOTIF :

Selon le Code civil du Québec, il est possible pour un propriétaire de forcer son voisin à contribuer à la construction ou à la réparation de travaux séparant leur terrain. Par contre, le Code civil est muet quant au fait de procéder seul aux constructions et ensuite à contraindre celui-ci à payer la moitié des coûts.

Même si madame la voisine a expédié une mise en demeure à son voisin avant de procéder à la construction afin qu'il en partage les coûts avec elle, cela est insuffisant pour conclure que le voisin doit en accepter les termes et, par la suite, en assumer la moitié des coûts. En matière de voisinage, le Tribunal est prudent et cherche à éviter les solutions où les propriétaires se feraient justice eux-mêmes.

Puisqu'il n'y avait pas d'entente entre eux, madame aurait dû recourir à une ordonnance du Tribunal pour forcer son voisin à contribuer aux constructions et à en fixer les modalités. Elle ne peut, après coup, contraindre celui-ci à déboursier quoi que ce soit.

M^e Micheline Plante, avocate

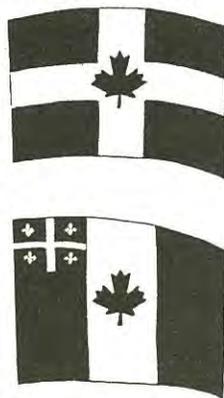
Centre communautaire juridique de l'Estrie
225, rue King Ouest, bureau 234
Sherbrooke (Québec) J1H 1P8

Crise banale d'un divorce annoncé :

OU LA STRATÉGIE PARTITIONNISTE DES FÉDÉRALISTES RADICAUX

L'analogie avec le divorce éclaire l'état des rapports politiques entre le Québec et la fédération canadienne. Il y a en fait consensus sur un constat : rien ne va plus. Une telle conclusion nous invite, pour le bien-être de tous et toutes, à se séparer et à refaire notre vie, en espérant demeurer de bons amis. Dans toutes les provinces, on en a marre des disputes, des incompréhensions, des... Mais comme dans un vieux couple, la stratégie rationnelle visant à redonner à chacun l'air qui lui manque se heurte aux passions, aux rancœurs et probablement au non-dit du partage du patrimoine. « Tu veux t'en aller, et bien tu vas m'aimer ou... je t'envoie mon plan B, je garde la maison, tu gardes l'hypothèque, etc. »

Les partitionnistes font acte de violence symbolique; à défaut de nous forcer à les aimer, ils menacent de garder la maison. Rejetant le plus vaste mouvement démocratique pour l'indépendance d'un peuple au monde, peuple naturellement composé, comme partout, d'une variété d'opinions et d'origines, les parti-



À chacun son drapeau!

tionnistes proposent d'imposer leur loi en prenant non seulement l'ouest du Québec, mais bien l'ensemble de la rive sud du St-Laurent et du Grand-Nord québécois (qui ne pourrait être revendiqué que par les nations autochtones).

Tradition ou stratégie

Délire, pensez-vous? Non. Il y a des précédents. S'il de la tradition britannique? Cette stratégie est la même que celles des unionistes de l'Irlande du

Nord qui n'ont pu accepter de passer du statut de minorité dirigeante à minorité simplement minori-

taire. De plus, les colonies anglaises comme la Rhodésie puis, plus récemment, l'Afrique du Sud ont été tentées par la partition à la suite du réveil des nations opprimées. Sans faire de parallèles malheureux, force est de constater que cette tactique unioniste, cette stratégie d'Afrikaners, ne peut que nous plonger, tous et toutes, dans les problèmes sociaux.

Comme pour le couple, la seule position responsable est celle de la négociation

et de l'entente. Le débat doit et devra être strictement politique, fondé sur une démocratie irréprochable. Enfin, nous ne pourrions, contrairement au couple, compter sur un arbitre neutre, imposant les règles de sécession. En effet, notre contrat d'union (au fait, vous rappelez-vous de l'avoir signé, ce contrat), interdit le divorce. À défaut de règles de droit, pourtant si souvent évoquées par le gouvernement fédéral, le débat ne peut être que politique.

À défaut de nous obliger à les aimer, la stratégie partitionniste procède d'une logique de violence symboliquement irresponsable. Parlez-en aux Irlandais et Irlandaises du Nord.

Yves Couturier



ACTIVITÉ D'INFORMATION EN SANTÉ MENTALE

✿ ORGANISÉE PAR : PRO-DEF ESTRIE ✿

ORGANISME DE PROMOTION ET DÉFENSE
DE DROITS EN SANTÉ MENTALE

ENDROIT : CARREFOUR DE L'ESTRIE

DATE : 4 - 5 - 6 SEPTEMBRE 1997

Équipement de bureau
QWERT ltée
985, rue Galt ouest,
Sherbrooke
562-5079

SERVICE
(RÉPARATION TOUTES MARQUES)
VENTE
LOCATION

SMITH
CORONA

LA RADIO COMMUNAUTAIRE DE L'ESTRIE BIEN ENTENDUE

Après s'être tue pendant près de quatre mois, voilà que la radio communautaire de l'Estrie renaît de ses cendres. En effet, grâce au soutien de partenaires financiers qui ont cru à son bien-fondé : les Graffittis, le Service de l'Estrie, la Biblairie GGC, le Café du Palais, le Boston Bar, la Fédération des Caisses populaires Desjardins de l'Estrie, la Chambre de commerce de la région sherbrookoise, et grâce aussi au soutien de la députée de Sherbrooke, madame Marie Malavoy, et du Développement des Ressources humaines du Canada, la Radio CFLX a, dans un second souffle, repris officiellement l'antenne, voire le micro, le 23 avril, journée mondiale du droit d'auteur.

Depuis lors, la Radio communautaire aura beaucoup cheminé pour imposer sur la bande MF un son, une voix qui puissent vibrer sur toute l'Estrie, bien entendue. Avec la rentrée de septembre, si tout fonctionne comme prévu, d'autres changements sont à prévoir, et seront de plus en plus audibles sur la fréquence 95,5.

Un redressement

Le plan de redressement que la radio s'est imposé à elle-même s'inscrit, restrictions obligent, sous le sceau du fonctionnement optimal : faire mieux autrement. Pour y arriver et suivant des conditions minimales d'opérations, la Radio CFLX entend privilégier au cours de la prochaine année deux sec-

teurs d'activités bien définis : la programmation et le développement. Avec l'appui et surtout la complicité du milieu, qu'il pro-

six heures, l'émission «Sonnez les matines»; de 9 h à 12 h, «Musique et bouche cousue»; et de 16 h à 18 h, «Les Malins plaisirs».

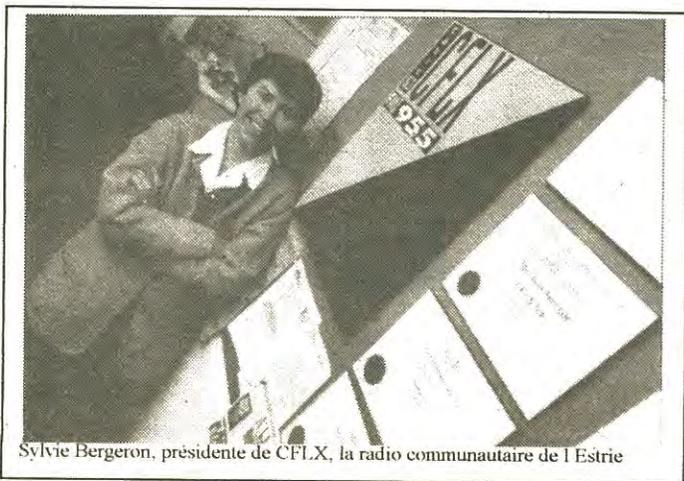
Entre 13 h et 15 h, ce sont les émissions diffusées la veille au soir qui seront retransmises sur les ondes. En soirée, CFLX fera place à la différence en proposant une variété de sons, depuis

le rap au ska, en passant par la comédie musicale, la chanson française, le classique, le blues, le jazz, le rock, le punk, le death ou le heavy métal. Les auditeurs fidèles pourront, quant à eux, reprendre contact les fins de semaine, en redécouvrant leurs émissions préférées et désormais consacrées : «Les semedinales», «Du Coq à l'âne», Les Banbochards», «Diapason» ou Le rendez-vous country.

viennne du secteur communautaire, culturel ou des affaires, elle consentira des efforts supplémentaires pour répondre aux attentes et rencontrer, chemin faisant, ses objectifs d'ordre financier.

Programmation d'automne

En ce qui concerne la programmation, les Estriens/Estriennes pourront entendre en semaine, dès



Sylvie Bergeron, présidente de CFLX, la radio communautaire de l'Estrie

Source : Claude Croisetière, Agence Cargo

Et l'avenir...

Malgré les épreuves du métier, les augures s'avèrent donc bons pour la Radio communautaire de l'Estrie. Il s'agit maintenant de savoir si le milieu appuiera dans son processus, CFLX, qui n'en est pas à une crise près.

La question se pose, reste entière. D'un autre point de vue, on peut se demander quelle proportion l'information régionale occupera sur les ondes estriennes quand CFLX en viendra à rompre définitivement les armes?

Sylvie L. Bergeron
Présidente



La table d'action contre l'appauvrissement de l'Estrie



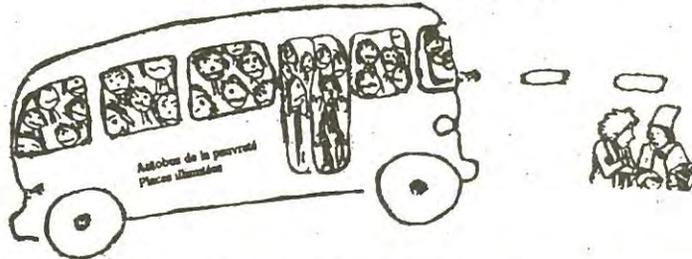
GRANDE MANIFESTATION

DEVANT LE BUREAU DE MARIE MALAVOY

VENEZ DÉNONCER EN GRAND NOMBRE LA NOUVELLE ALLOCATION UNIFIÉE POUR ENFANTS ET L'ALLOCATION UNIFIÉE AU LOGEMENT INSTAURÉES PAR LA MINISTRE HAREL. DEUX AUTRES MESURES QUI VIENNENT ENCORE APPAUVRIR D'AVANTAGE LES PERSONNES PRESTATAIRES DE L'AIDE SOCIALE.

VENEZ DEMANDER À NOTRE DÉPUTÉE, MARIE MALAVOY, QU'ELLE S'ENGAGE À FAIRE DES PRESSIONS AUPRÈS DE LUCIEN BOUCHARD POUR QU'IL ACCEPTE DE RENCONTRER LES MEMBRES DE LA COALITION NATIONALE SUR L'AIDE SOCIALE. LE BUT DE CETTE RENCONTRE EST DE SENSIBILISER LUCIEN BOUCHARD FACE À L'ACCROISSEMENT DE LA PAUVRETÉ AU QUÉBEC AUQUEL SON GOUVERNEMENT PARTICIPE ALLÈGREMENT.

DATE: LE VENDREDI 5 SEPTEMBRE 1997
HEURE: 10 H 00
LIEU: BUREAU DE MARIE MALAVOY
1650, RUE KING OUEST



INÉDIT: Venez observer l'autobus de la pauvreté mis en place par le gouvernement Bouchard. Prenez garde, les places sont illimitées!

S'abonner c'est se donner les moyens de mieux s'informer

Abonnement régulier 15 \$
Institutions, organismes 20 \$
Le prix inclut la TPS

Ci-joint un chèque ou mandat-poste au montant de _____ \$ pour _____ abonnement(s) adressé à :

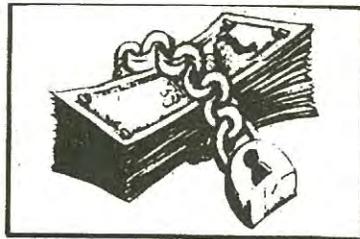
Entrée Libre

187, rue Laurier, local 317, Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

Nom : _____

Adresse : _____ Case postale : _____

Ville : _____ Téléphone : _____



LE FINANCEMENT
DES
GROUPES
POPULAIRES

URGENT!

Recherchons équiépiers et équiépières pour :

- Rédaction
- Photos
- Enquêtes
- Montage

Se joindre à l'équipe d'Entrée Libre permet de s'impliquer humainement dans le quartier.

Contactez-nous : 821-2270